

Section 14.02. Le présent Accord entera en vigueur et deviendra obligatoire pour toutes les Parties nommées dans le présent Accord à la date à laquelle chacune d'elles aura signé et accepté sans réserve ou sous réserve d'acceptation, la Banque des acceptations.

SCHEDULE

Description of Project

The Project is an earth and rockfill embankment dam on the River Indus about 6 miles downstream from Tarbela Village. It is designed to provide an initial gross storage capacity to normal operating level of about 11.1 million acre feet. The Project includes a powerhouse structure to accommodate 4 generating units of about 175 megawatts each, and the transport and installation of those units with associated mechanical and electrical equipment, but does not include the procurement or cost of the units or the equipment.

Title

ARTICLE XV

Section 15.01. This Agreement may be cited as the "Tarbela Development Fund Agreement, 1988".

Title

Le présent Accord peut être cité sous le titre de "Accord de Développement du Fonds de Développement de Tarbela, 1988". Il sera déposé dans les archives de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, à Washington, D.C., ce deuxième jour de mai 1988, en un seul exemplaire. Les copies authentiques des copies communiquées par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, à chacune des Parties signataires.